



canadienne du cancer. Presque l'entière présentation est consacrée à l'abolition de l'alinéa qui permet l'aménagement de fumeurs dans les milieux de travail. La CQCT invite Jeffrey Gottheil, expert en marketing aux points de vente, Janie Blouin Grondin, et, à nouveau, Rob Cunningham—ce conseiller juridique indispensable. Leur entière présentation tourne autour de la promotion aux points de vente. (Ironiquement, le lendemain les médias se rapportent à « ces fameux murs de cigarettes ... au centre du débat », alors que pendant des mois la Coalition a tout fait pour attirer l'attention des journalistes sur cette question, mais avec très peu de succès!)

■ **11 au 30 mai 2005** : Une série de communiqués de presse contre la législation sont émis par divers

groupes s'opposant au renforcement de la loi, dont Imperial Tobacco (« *Projet de loi sur le tabac – Objectifs légitimes – mesures illégitimes* »), la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec (« *l'interdiction de fumer dans les bars a des conséquences économiques désastreuses* »), l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (« *L'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec dénoncent la mauvaise foi des groupes anti-tabac* »), l'Institut économique de Montréal (« *Réactions de l'Institut économique de Montréal à l'étude l'impact du gouvernement* »), Monchoix.ca (« *Le ministre de la Santé et des Services sociaux refuse d'entendre les fumeuses et les fumeurs du Québec* »), l'Opération Carte d'Identité Zone scolaire Saguenay (« *Les partenaires de Zone scolaire dénoncent l'attitude du ministre de la Santé* »), la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (« *Projet de loi 112 sur le tabac: La FCEI craint la chasse aux mégots et les excès de zèle* »), la Canadian Restaurant and Food Services Association (« *Fumeurs désignés: une solution sensée pour le Québec* »), et le Regroupement des Employés de Bars du Québec (« *Loi sur le tabac: les employés contredisent le Ministre* »).

Pour sa part, l'Association des restaurateurs du Québec ne s'oppose pas au projet de loi mais demande que soit reportée la date de son entrée en vigueur, d'exempter les terrasses, de réduire la responsabilité des exploitants d'appliquer la loi, et d'interdire aussi la vente de tabac dans les restaurants qui n'ont pas de permis d'alcool. (« *Les restaurateurs insistent : Le printemps est préférable à l'hiver pour permettre une implantation harmonieuse de la nouvelle loi sur le tabac* »)

■ **1er juin 2005** : L'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires publie des publicités pleine page soulevant le spectre de la contrebande pour s'opposer aux restrictions sur le nombre de points de vente (« *Loi sur le tabac: l'industrie de la distribution menacée au profit de la contrebande* »). Pareillement, le groupe Monchoix.ca publie une annonce déplorant le fait qu'il n'ait pas été invité à témoigner devant la Commission parlementaire (« *'PAYEZ ET TAISEZ-VOUS!' Le gouvernement Charest* »).

■ **1^{er} juin 2005** : À la fin des travaux de la Commission parlementaire, le ministre Couillard déclare qu'il est favorable aux principaux amendements mis de l'avant par les groupes de santé, soit l'interdiction totale (sans fumeurs) de l'usage du tabac dans les lieux publics, et — à la grande surprise des groupes de santé — l'interdiction totale de la promotion aux points de vente! La seule concession concernerait la date d'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les restaurants et les bars, qui serait reportée du 1^{er} janvier 2006 au 1er mai 2006. En citant la requête de l'Association pour les droits des non-fumeurs, il dit aussi vouloir établir un registre des points de vente du tabac. Au nom de l'opposition officielle, la députée Solange Charest dit que son parti acceptera les amendements proposés, notwithstanding ses efforts pour renforcer le projet de loi davantage.

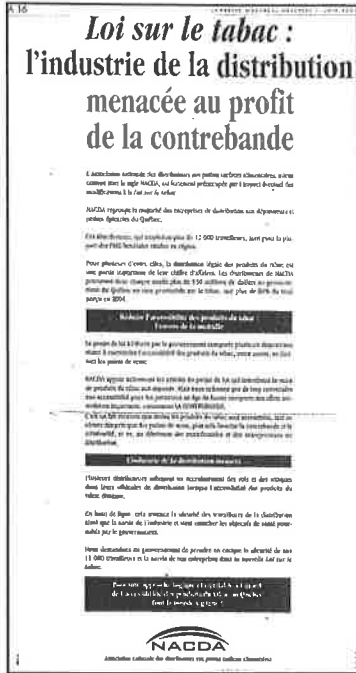
■ **2 juin 2005** : Dans un dernier effort de mobilisation, la Coalition demande à tous ses supporters de prendre quelques minutes pour appeler au cours des prochains jours leur député pour appuyer le renforcement de la législation et pour leur demander de transmettre ce message d'appui au Premier ministre. Les téléphones des députés sonnent sans répit. En effet, la population n'a point besoin d'encouragement : le bureau du ministre Couillard reçoit beaucoup d'appels de citoyens déplorant le report de la date d'entrée en vigueur.

■ **7 juin 2005** : La veille de la réunion du Conseil des ministres, lors de laquelle le ministre Couillard doit défendre ses amendements, trente-trois groupes québécois demandent au gouvernement du Québec, par l'entremise d'une deuxième pleine page dans plusieurs quotidiens, de ne pas céder aux pressions de l'industrie du tabac et ses partehaires et de renforcer le projet de loi sur le tabac avant son adoption. Une grande photo de Jean Charest et du ministre Couillard, ensemble et souriants, sous-entend que le renforcement de la loi serait un geste gagnant en termes politiques. Le ministre Couillard réussit à faire passer ses principaux amendements.

■ **8 juin 2005** : l'Ontario adopte le projet de loi 164, par un vote de 71 contre 6.

■ **14 juin 2005** : À Québec, l'étude article par article du projet de loi par la Commission parlementaire révèle une importante échappatoire : les magasins spécialisés en tabac seraient exemptés de l'interdiction de la promotion aux points de vente. L'abus de cette exemption pourrait résulter avec une prolifération de nouveaux magasins spécialisés partout, incluant à l'intérieur de commerces qui ne devraient normalement plus afficher des marques de tabac, comme les dépanneurs et les bars. La Société canadienne du cancer, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et l'Association pour les droits des non-fumeurs réagissent rapidement pour faire comprendre les impacts potentiels de cette échappatoire. Le ministre Couillard rectifie l'amendement en n'exemptant que les magasins existants, et la députée Solange Charest appuie la nouvelle version.

■ **16 juin 2005** : L'Assemblée nationale du Québec adopte le projet de loi 112 à l'unanimité.



COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue Saint-Denis, bureau 200, Montréal, Québec H2W 2M5; tél.: (514) 598-5533; téléc.: (514) 598-5283; coalition@cqct.qc.ca

Édition du
15 août 2005

Bulletin spécial de liaison
Renforcement de la Loi sur le tabac

VICTOIRE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE!

Ce fut sans doute un magnifique été pour tous les partisans de la lutte contre le tabac : le projet de loi 112 du ministre Philippe Couillard, renforcé par des amendements de dernière minute, a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 16 juin dernier. Il s'agit d'une des lois antitabac globales les plus vastes et ambitieuses au monde (sauf en matière de taxation). Peu de gouvernements ont enchaîné autant de mesures dans leur législation antitabac, et encore moins vont aussi loin que le Québec sur certains aspects, tels le contrôle des points de vente du tabac et l'élimination de l'étalage des paquets de cigarettes. Il est certain que la loi du Québec servira de modèle à de nombreux autres gouvernements.

MERCI À TOUS CEUX QUI ONT POSÉ UN GESTE

Nous ignorons le nombre et l'origine des milliers d'appels, de courriels, de lettres et d'interventions ayant contribué à cette victoire, mais nous savons que vous étiez nombreux à vous exprimer en faveur de cette législation et nous sommes extrêmement reconnaissants d'avoir pu compter sur votre appui et votre participation. À tous ceux qui ont représenté un organisme lors d'une ne nos conférences de presse, envoyé un mémoire au ministre, participé à une ligne ouverte, envoyé une lettre, un courriel ou téléphoné à votre député : NOUS VOUS EN REMERCIONS INFINIMENT.

UNE COLLABORATION REMARQUABLE

C'est un amalgame de gestes, de personnalités et d'événements qui a mené à cette impressionnante victoire. Sans pouvoir tous les nommer, voici un historique des principales démarches et événements qui ont coïncidé avec l'adoption du projet de loi 112 :

■ **11 septembre 2003** : La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac rencontre le nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Philippe Couillard. En plus de lui demander d'intervenir dans le débat de la Formule 1, la Coalition lui demande de considérer la possibilité de modifier la *Loi sur le tabac* pour étendre la protection contre la fumée secondaire à tous les lieux publics. La Coalition souhaite également que soient introduits des règlements visant à interdire les étalages dans les points de vente. Le ministre réplique que l'agenda législatif est saturé, mais qu'il serait peut-être possible d'adopter des règlements sur la promotion aux points de vente.

■ **14 octobre 2003** : La Ville de Gatineau adopte une résolution demandant au gouvernement du Québec d'amender la *Loi sur le tabac* pour interdire l'usage du tabac dans les lieux publics de la province, ou, au choix, de redonner aux villes qui le désirent le pouvoir de réglementer en la matière avec les ressources financières nécessaires pour l'application d'un tel règlement — une condition assez difficile.

■ **7 janvier 2004** : La Coalition Gatineau sans fumée est formée pour accélérer la campagne de la Ville et pour contrer les tenanciers de bars de l'Outaouais qui menacent de faire la guerre à toute mesure antitabac. Plus de mille personnes adhèrent rapidement à cette nouvelle coalition.

■ **15 janvier 2004** : Jean-Pierre Léger, président de la chaîne de restaurants Saint-Hubert, écrit au ministre Couillard pour lui faire état de ses préoccupations pour la santé de ses employés qui sont exposés à la fumée secondaire et revendique que la *Loi sur le tabac* soit révisée le plus rapidement possible pour mieux protéger tous les travailleurs.

■ **10 février 2004** : La Coalition Gatineau sans fumée demande à la Ville de réclamer du gouvernement du Québec un amendement à sa charte pour lui donner le pouvoir de réglementer l'usage du tabac dans les lieux publics de son territoire. Le même jour, la Ville de Gatineau, par résolution unanime de son conseil (sur recommandation de sa Commission Gatineau ville en santé) demande à Québec d'amender sa charte municipale en ce sens. La Ville ne demande plus de financement de Québec, ayant reçu l'assurance de financement venant d'ailleurs.

■ **3 juin 2004** : Onze groupes qui luttent contre le tabac rencontrent le ministre de la Santé, le docteur Philippe Couillard pour lui demander d'inscrire prioritairement à l'ordre du jour de la révision de la *Loi* l'interdiction totale de fumer dans les bars, les restaurants, parmi d'autres mesures.

■ **16 juillet 2004** : Heather Crowe, serveuse n'ayant jamais fumé mais atteinte d'un cancer du poumon causé par la fumée secondaire (accompagnée par les Médecins pour un Canada sans fumée et la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac) rencontre le ministre Couillard pour réclamer une loi équitable pour tous les employés du secteur de la restauration. Elle s'adresse ensuite aux médias montréalais.



■ 6 août 2004 : La Coalition demande au gouvernement du Québec d'appuyer la requête du gouvernement de la Saskatchewan de pouvoir interdire les étalages de cigarettes dans les points de vente où les mineurs sont admis. Cinq jours plus tard, le 11 août, le Québec se joint à la Colombie-Britannique, au Manitoba, à l'Ontario, à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard pour appuyer la Saskatchewan.

■ Automne 2004 et hiver 2005 : la Coalition rencontre quelques centaines d'intervenants et d'organisations de santé dans presque toutes les régions du Québec pour leur présenter les enjeux politiques, scientifiques, législatifs et économiques entourant la fumée secondaire et la promotion du tabac.

■ 17 novembre 2004 : Une rencontre, depuis longtemps sollicitée et maintes fois remise, a finalement lieu entre le maire de Gatineau Yves Ducharme et les ministres Couillard et Jean-Marc Fournier (Affaires municipales). Le conseiller Pierre Phillion et des députés de l'Outaouais sont également présents. Le maire apprend que Gatineau ne recevra pas de pouvoirs spéciaux.

■ 17 novembre 2004 : À la fin de la réunion avec la délégation de Gatineau, le ministre Couillard annonce par le biais des médias qu'il y aura des consultations publiques en 2005 afin de réviser de la Loi sur le tabac qu'il prévoit amender à l'automne 2005.



■ Novembre 2004 : 13 groupes de santé québécois écrivent à l'ensemble des ministres québécois pour qu'ils endossent un document de consultation qui inclut tous les aspects importants de la loi, notamment la publicité indirecte et la promotion aux points de vente.

■ 15 décembre 2004 : L'Ontario dépose un projet de loi sur le tabac qui interdira de fumer dans tous les lieux publics à partir de mai 2006.

■ 11 janvier 2005 : Le ministre Couillard lance sa consultation publique sur la révision de la Loi sur le tabac du Québec. Le document de 40 pages comprend 19 questions. La Coalition se réjouit de la qualité du document de consultation, qui touche tous les points importants. Le ministre annonce son intention d'interdire de fumer dans les restaurants et bars.

■ 12 janvier 2005 : Le président des Rôtisseries St-Hubert publie une publicité pleine page dans les principaux quotidiens annonçant qu'il devancera la révision de la loi en rendant tous ses établissements sans fumée à compter du 2 mai 2005.

■ 18 janvier 2005 : La Coalition lance une vaste campagne auprès de tous ses supporteurs organisationnels et individuels afin qu'ils soumettent un mémoire. Elle exhorte ses membres et supporteurs à faire un effort supplémentaire en abordant dans leur mémoire la nécessité d'interdire plus efficacement la promotion du tabac.

■ Le 19 janvier 2005 : La Cour suprême donne raison, à l'unanimité, à la Saskatchewan, en matière d'interdiction de la promotion du tabac dans les points de vente.

■ 24 février 2005 : La Coalition, accompagnée par neuf groupes de santé et de lutte contre le tabac, soit le Conseil québécois sur le tabac et la santé, l'Association pour la santé publique du Québec, l'Association pour les droits des non-fumeurs, la Société canadienne du cancer, division du Québec, la Fondation des maladies du cœur du Québec, Acti-Menu, la Fédération des médecins spécialistes et la Coalition Gatineau Sans Fumée, marque la fin de la consultation avec une conférence de presse annonçant un consensus général parmi les partisans de la santé à l'égard de la révision de la loi.



■ 23 mars 2005 : L'Association des restaurateurs du Québec annonce qu'elle appuie l'interdiction de fumer dans les restaurants, mais seulement aux heures de repas. Elle s'oppose à l'interdiction de fumer dans les bars.

■ 30 mars 2005 : L'Institut économique de Montréal affirme que les interdictions de fumer dans les restaurants et les bars entraînent des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires de ces établissements. Selon l'Institut, le problème de la fumée secondaire est « relativement petit », en comparant les 359 non-fumeurs québécois qui sont tués chaque année par la fumée des autres aux 414 qui meurent du SIDA. (Deux quotidiens publient la réplique de la Coalition aux arguments avancés par l'Institut.)

■ 5 avril 2005 : L'industrie du tabac investit 2 millions \$ dans un chapitre québécois du groupe canadien « Mychoice.ca », dirigé par madame Arminda Mota. Prétendant représenter les millions de fumeurs adultes, Monchoix.ca lance une vaste campagne sous la bannière du « libre choix » afin de combattre le renforcement de la Loi sur le tabac. Jour après jour, l'organisme fait paraître des pages publicitaires dans plusieurs quotidiens québécois, soulevant « la liberté de faire ses propres choix », et prônant le « compromis en société » pour « faire échec à l'intolérance ». La campagne s'étend sur la radio, dans les dépanneurs, par de nombreux communiqués de presse et surtout sur l'Internet par le biais d'un site très avant-gardiste. La Coalition dénonce la campagne et demande au ministre Couillard de bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'un mouvement populaire d'individus, mais bien d'une stratégie de relations publiques montée par l'industrie du tabac.



■ 19 avril 2005 : La Coalition organise une conférence de presse de concert avec l'Association pour les droits des non-fumeurs et les Médecins pour un Canada sans fumée pour réclamer l'élimination de la promotion, de la publicité et de l'exposition des produits du tabac chez les détaillants. Les groupes profitent de l'occasion pour exprimer leurs craintes que le gouvernement cède aux pressions de l'industrie du tabac et de ses partenaires qui, dans leurs mémoires, prédisent que cette mesure provoquera des mises à pieds et des fermetures de commerces.

■ 22 avril 2005 : Suite à une demande d'accès à l'information, la Coalition publie un bilan préliminaire de la consultation : 73 groupes ont déposé des mémoires (42 pour le renforcement, 25 contre, 6 indéfinissable) 490* individus ont envoyé leur opinion (218 pour et 272 contre). Notre évaluation : la côté santé gagne en termes de représentation, de nombre d'originaux et de qualité. [* d'autres mémoires d'individus nous sont parvenus en retard, soit 57 pour et 2 contre; d'où le véritable bilan pour les individus : 275 pour et 274 contre... !]

■ 22 avril 2005 : La Coalition lance une immense campagne de lettres aux députés et au premier ministre Charest. Des milliers de lettres, mémoires et courriels envahissent les bureaux de l'Assemblée nationale. (Quelques semaines plus tard, le courriel du premier ministre est désactivé). D'autres organismes comme la Société canadienne du cancer, l'Association régionale du sport étudiant, la Fédération des médecins spécialistes et d'autres regroupements des milieux d'enseignement du sport et de santé organisent leurs propres campagnes de mobilisation auprès de leurs membres. D'autres effectuent des sondages locaux, publient des articles d'opinion, tiennent des conférences de presse, ou rencontrent les députés de leur région.

■ 5 mai 2005 : Le comité parlementaire ontarien étudiant le projet de loi 164 sur le tabac donne son approbation au projet de loi tel qu'amendé : un amendement de dernière minute interdit les étalages aux points de vente à compter de mai 2008.



■ 10 mai 2005 : Le ministre Couillard dépose le projet de loi 112 à l'Assemblée nationale, dans la foulée des applaudissements enthousiastes venant des partisans de la santé. Le dépôt suit une réunion empreinte de franchise et d'émotion lors de laquelle une vingtaine de groupes remercient personnellement le ministre pour son engagement. Huit organismes envoient des communiqués de presse félicitant le ministre pour son projet de loi. Ces communiqués parviennent par télécopieur à tous les députés.

■ 18 mai 2005 : L'Institut national de santé publique du Québec organise une conférence scientifique avec : James Repace, biophysicien basé à Washington et expert international en matière de qualité d'air intérieur, Stacey Carter, chercheuse australienne spécialisée dans les stratégies de marketing aux points de vente de l'industrie du tabac, André Gervais, médecin conseil à l'Institut, et Robert Cushman, médecin-chef en santé publique de la Ville d'Ottawa-Carleton et responsable de leur règlement antitabac municipal. Les médias rapportent les propos de monsieur Repace, qui précise que les fumoirs n'offrent pas une protection adéquate pour les non-fumeurs, poussant ainsi le ministre Couillard à publiquement confirmer que la protection des fumoirs est « illusoire » ... tout en laissant la tâche aux témoins pro-santé d'en convaincre la Commission parlementaire.



■ 20 mai 2005 : La Coalition diffuse, auprès de son réseau, une liste des 10 principaux amendements qu'il sera nécessaire de réclamer auprès de la Commission parlementaire des Affaires sociales afin d'éliminer les lacunes du projet de loi, les deux principales étant 1) qu'il permet l'installation de fumoirs dans les lieux de travail, incluant les restaurants et les bars (avec une possibilité d'accès pour la clientèle), et 2) qu'il ne touche aucunement à la promotion aux points de vente.

■ 25 mai 2005 : L'Association régionale du sport étudiant de Québec / Chaudière-Appalaches organise une démonstration devant l'Assemblée nationale lors de laquelle Janie Blouin-Grondin, une élève de 5^e secondaire, présente une pétition de plusieurs milliers de noms de jeunes au ministre Couillard, pour lui réclamer l'interdiction complète des étalages de cigarettes dans les points de vente.



■ 30 mai 2005 : À la veille des travaux de la Commission parlementaire des Affaires sociales, 28 regroupements pro-santé signent une annonce pleine page qui est publiée dans six quotidiens (grâce à un don de la Fondation Lucie et André Chagnon) et qui est intitulée « Un vrai choix de société ». Elle invite les lecteurs à visiter le site Monchoixamoi.ca. Tout en appuyant le renforcement de la Loi sur le tabac (sur la question des fumoirs et des étalages), cette publicité a pour but de faire un contrepoids aux messages omniprésents et pernecieux de la campagne Monchoix.ca.

■ 30 mai 2005 : L'Association pour les droits des non-fumeurs organise une conférence de presse dans une taverne sans fumée à Québec, à laquelle participe également la Coalition Gatineau sans fumée, la Société canadienne du cancer, un représentant de l'industrie de la restauration et propriétaire de bars de la région d'Ottawa et la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Les porte-parole rappellent à la population et aux décideurs le bien-fondé scientifique et économique des mesures dans le projet de loi et réclament aussi des amendements.

■ 30, 31 mai, 1^{er} juin 2005 : La Commission parlementaire des Affaires sociales invite 13 groupes à témoigner : l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, l'Association des détaillants en alimentation du Québec, l'Association des restaurateurs du Québec, l'Association médicale du Québec, l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF), la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT), le Conseil des chaînes de restaurants du Québec, la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Imperial Tobacco Canada, Rothmans Benson & Hedges et JTI-Macdonald Corporation, l'Institut national de santé publique du Québec, les économistes Pierre Ouellette, Pierre-Yves Crémieux, Patrick Petit et Valérie Cartier, et le Regroupement des exploitants de distributrices de cigarettes.



Cependant, les deux groupes antitabac invitent d'autres experts et groupes à faire partie de leurs délégations. L'ADNF invite la Coalition Gatineau sans fumée, la section d'Ottawa de l'Association ontarienne des restaurants, hôtels et motels, le docteur Fernand Turcotte de l'Université Laval, et monsieur Robert Cunningham de la Société

